

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1 / 4

1 – IDENTIFICATION

- 1.1 Désignations commerciales **EV.3.**
- 1.2 Fournisseur S.A. L.A.R.C. – Z.I. de Quillihuec – 29500 ERGUE – GABERIC
Tél : 02.98.59.57.57. – Fax : 02.98.59.55.47.
- 1.3 Types d'utilisation
- 1.4 Autres données

Produit volatile, toxique par ingestion, inhalation et par absorption cutanée. Action inhibitrice sur la cholinestérase.

2 – NATURE CHIMIQUE DU PRODUIT

- 2.1 Composants ou impuretés apportant un danger Dichlorvos pur,
Phosphates, phosphites et phosphonate d'alkyle et de monochlorovinyle, aldéhydes et hydrocarbures aliphatiques chlorés, acides libres.
- 2.2 Autres données L'insecticide s'hydrolyse au contact de l'eau en formant de l'acide diméthylphosphorique et du dichloroacétaldéhyde.

3 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour la peau. Toxique pour les animaux aquatiques.
Inflammable.

4 – MESURES DE PREMIERS SECOURS

- 4.1 Consignes générales Symptômes d'intoxication :
Atteinte modérée : maux de tête, nausées, vertiges, salivation, rétraction de la pupille.
Atteinte sévère : vomissements, diarrhées, crampes, douleurs abdominales, difficultés respiratoires, convulsions et coma.
- 4.2 Inhalation
- 4.3 Ingestion En cas d'ingestion accidentelle, si la conscience est totale, tenter de faire vomir et hospitaliser.
- 4.4 Contact avec les yeux En cas de projection oculaire, laver abondamment à grande eau pendant 10 à 15 mn et consulter un ophtalmologiste.
- 4.5 Contact avec la peau En cas de projection sur la peau, retirer les vêtements souillés, se laver avec un savon alcalin et rincer abondamment.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|---|--|
| 5.1 Moyen d'extinction | Mousse, CO ₂ , poudre chimique. |
| 5.2 Moyens d'extinction à proscrire | Eau, pour éviter tout risque de pollution des eaux. |
| 5.3 Risques particuliers | |
| 5.4 Mesures particulières de protection | S'équiper d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants. |

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- | | |
|---|--|
| 6.1 Précautions individuelles | |
| 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement | Obturer les égouts, endiguer puis absorber sur matériaux inerte pulvérulent. Récupérer les déchets et faire procéder à leur incinération ou leur enlèvement par organisme agréé. |
| 6.3 Méthodes de nettoyage | Laver les surfaces contaminées avec une solution de soude à 5 % puis rincer à l'eau claire. |

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|------------------|--|
| 7.1 Manipulation | Bonne hygiène corporelle. Se laver les mains au savon de Marseille après manipulation. Porter une combinaison imperméable de protection, des bottes, un masque approprié, des gants et des lunettes. |
| 7.2 Stockage | A stocker selon les normes applicables aux produits toxiques. Veiller à bien refermer les emballages après utilisation. Conserver le produit dans un local clos, frais et ventilé, à l'abri de l'air et de l'humidité, dans les emballages d'origine, hors de portée des enfants et à l'écart des denrées alimentaires. Manipulation du produit en captant les vapeurs, le mettre en œuvre en appareillage clos. |

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- | | |
|---|---|
| 8.1 Précautions | |
| 8.2. Mesures de protection individuelle | Port d'un masque intégral et de vêtements de protection appropriés. |

9. PROPRIETES PHYSIQUES

9.1 Aspect	Liquide légèrement ambré, à l'aromatique faible.
9.2 Températures caractéristiques	Point d'ébullition : 35°C sous 6,66 Pa. Point d'éclair : (pratiquement ininflammable) 47°C.
9.3 Solubilité	Pratiquement insoluble dans l'eau (1 %). Soluble dans les solvants aromatiques, chlorés et les alcools. Faiblement soluble dans les solvants aliphatiques et isoparaffiniques.
9.4 pH	
9.5 Pression de vapeur	1,6 Pa à 20°C.
9.6 Masse volumique	1,14 g/ml à 20°C..
9.7 Autres données	

10 STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Conditions à éviter	
10.2 Matières à éviter	Acier ordinaire et métaux en général. Réactions dangereuses avec les acides et les bases (forts et concentrés). Risque de potentialisation avec un nombre limité d'insecticides organophosphorés.
10.3 Produits de décomposition dangereux	Phosphates organiques acides.
10.4 Autres données	

11 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

DL orale sur rat (50) : 150 mg/Kg.
DL dermique sur lapin (50) : 200 mg/Kg.
CL 50 aiguë par inhalation sur rat : 28 mg/m³.
CL 50 sur poisson : 0,5 à 12 ppm.
Toxique vis à vis de la faune aquatique et des animaux à sang froid.
Toxique pour les abeilles. Moyennement toxique pour les oiseaux.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ne pas rejeter à l'égout ni dans les eaux courantes ou stagnantes.
Se conformer à la réglementation et aux arrêtés préfectoraux en vigueur.

13 ELIMINATION

Selon les dispositions légales en vigueur

14 TRANSPORT

Classement ADR/RID/OMCI :

Classe : 6.1

N° ONU : 3017

Groupe d'emballage : III

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Concentration maximale admissible dans l'air : 0,1 ppm (1mg/m³).
L'insecticide EV3, particulièrement étudié pour les appareils à air chaud pulsé, s'emploie sans danger dans les secteurs alimentaires (voir fiche appareil diffuseur). Avant toute mise en œuvre, effectuer au préalable des essais de compatibilité entre les différents composants de la formulation.

16 AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date du 04/07/00. Ils sont donnés de bonne foi. Une liste de rappel des principaux textes législatifs, réglementaires et administratifs peut être jointe, à titre indicatif, à cette fiche. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.